

# **Initiative Citoyenne Innovante SOUMAGNE**

## **« Vous, citoyens, au cœur de nos actions locales »**

*Ci-dessous, nos lignes de force et nos priorités pour les élections communales d'octobre 2018 :*

**Faire de notre commune un « espace de bien-être, de convivialité et de prospérité »**

### **Que faire à notre échelle ?**

En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, notre Humanité fait face à des défis globaux inédits : économiques, sociaux, alimentaires, environnementaux, énergétiques, climatiques, éthiques, démographiques, éducatifs...

Bien sûr, beaucoup de réponses à ces défis impliquent de réaliser des objectifs importants à l'échelle d'un pays, d'un continent, voire de notre planète.

**Cependant, il n'y aura de réponse complète à ces défis globaux que si des actes concrets sont élaborés au niveau communal !**

Comment, sur le terrain, favoriser la création d'emplois et participer au déploiement économique du territoire de Soumagne ?

Comment répondre, au quotidien et sur le terrain, au défi éducatif, à celui de l'émancipation et de l'intégration ?

Demain, quelle place notre commune réservera-t-elle aux jeunes, aux seniors ?

Comment la commune peut-elle s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux nouvelles compositions des familles ?

Comment prévenir et répondre aux violences familiales ou urbaines, aux incivilités, au racisme et à la délinquance environnementale... ?

Comment assurer la sécurité et le droit de vivre en paix pour chaque habitant de la commune ?

Comment préserver, améliorer et développer notre quartier, notre village et notre environnement, en les rendant accueillants pour nos enfants et les générations futures ?

Au niveau local, comment assurer le droit au logement ?

L'égalité des chances est un droit commun, comment pouvons-nous le garantir au niveau local ?

Que faire pour construire une société plus juste avec plus de cohésion sociale où chacun participe à la vie collective avec ses potentiels, ses différences et ses handicaps ?

Comment accueillir celles et ceux qui ont quitté leur pays d'origine afin de vivre désormais avec nous ?

Que devons-nous adopter comme règles de bonne gouvernance, que faire pour lutter contre les gaspillages ?

Comment rendre plus efficace l'action publique communale ?

Quelles réponses concrètes peut-on apporter à ces défis, aux attentes des habitants, en assurant une gestion responsable sans reporter la charge budgétaire sur les générations futures ?

## **Et si nous y apportions aussi un supplément d'âme ?**

Nous sommes à la croisée des chemins. Notre modèle sociétal globalement orienté sur la productivité, la croissance économique et la consommation de biens matériels nous a montré ses limites. Le fossé de l'iniquité et de l'inégalité se creuse avec l'accentuation de la pauvreté, du stress, des maladies, de l'isolement...

Nous voulons donner à nos quartiers, nos villages et notre commune la mission d'être de véritables ressources dans la vie quotidienne de nos citoyens tant sur le plan personnel que environnemental, spirituel, culturel et social...

Les réponses au niveau communal aux défis globaux qui se posent doivent tendre vers un projet proche du citoyen :

- **en permettant à chacun(e) de grandir et de s'épanouir,**
- **en développant le respect de l'autre et en créant les conditions de convivialité et d'un «*mieux vivre* » ensemble,**
- **en créant et en renforçant des lieux de vie « ressourçants »,**
- **en misant sur la capacité d'initiative, de créativité individuelle et collective de chaque citoyen.**

Ces objectifs guident les réponses concrètes que notre équipe apporte pour les élections communales d'octobre 2018.

L'action citoyenne, ce n'est pas seulement des objectifs et des actions, c'est aussi une façon différente d'aborder la politique.

## **Etre proche et à l'écoute du citoyen, c'est d'abord une façon d'agir !**

### **1. Comment mettre en place notre action «citoyenne» à Soumagne?**

Vivre dans une commune « où il fait bon vivre », c'est choisir de mettre la priorité sur les attentes des citoyens en leur

donnant la possibilité de s'exprimer librement.

Donner l'occasion aux habitants de se rencontrer et de se concerter de manière constructive afin de promouvoir des modes de décision pleinement participatifs, centrés sur l'écoute, le dialogue et de faire aboutir les différents dossiers qui touchent à la vie locale.

Nous estimons aussi que le rôle de la collectivité publique doit être justement dosé : elle doit respecter les initiatives citoyennes collectives ou individuelles, privilégier les partenariats et soutenir la vie associative.

Cette « gouvernance », à l'échelon local, se décline en 7 grands principes d'actions :

### **1.1. Valoriser la vie de quartier / village dans la politique communale**

Pour ICI Soumagne, Il faut tout d'abord privilégier les quartiers et les villages qui sont les premières collectivités de vie afin de mieux structurer la commune dans son ensemble.

Il est important que les citoyens échangent leurs points de vue sur les différents problèmes qui les préoccupent, qu'ils soient informés correctement sur l'évolution de la vie communale et bénéficient d'un réseau de communication internet fiable directement relié à la commune.

Le réseau commercial local doit être redynamisé, mieux mis en évidence. Des actions de fidélisation avec les habitants de Soumagne doivent être mises en place afin de promouvoir le commerce local et de favoriser l'achat de produits locaux.

Le service public « d'aide aux personnes » doit être mieux adapté aux demandes de la population afin que les services proposés puissent mieux rencontrer les difficultés (administration, Taxi rur'Ale, aide à domicile, etc.).

L'autorité communale doit veiller à ce que chaque quartier/village soit au cœur de sa politique : tous doivent vivre et s'épanouir. En ce sens, tout sera fait pour rapprocher les habitants de l'autorité communale et insuffler une énergie nouvelle. La dimension participative sera particulièrement valorisée.

#### **Nos propositions concrètes :**

- organiser les missions de base avec une optique centrée sur le citoyen ;
- au niveau de la sécurité, initier et développer le partenariat local de prévention (PLP) « Les voisins veillent », Au niveau de la propreté ou sur d'autres thématiques (voiries, comité de quartiers, etc), organiser des contrats de quartiers ;
- mettre en place des relais dans chaque quartier (notamment à destination des jeunes et des séniors). Ceci permettra de transmettre les informations sur la vie associative et les enjeux de la commune. Ainsi, le citoyen aura la possibilité de s'impliquer dans les activités qu'il souhaite. L'organisation de ces relais se fera en fonction des réalités de nos quartiers : favoriser la vie de nos villages à travers des animations de voisins et de rues ; développer annuellement « La Fête des Voisins » en juin, etc ;
- améliorer l'infrastructure sur la commune afin de faciliter l'accès aux commerces et services pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- soutenir et aider les associations dans leurs projets dans les quartiers ( ex : devenir de l'église de Tignée, devenir de l'ancienne salle du village à Ayeneux,.... )

### **1.2. Stimuler les initiatives**

Les besoins locaux sont importants : environnement, sécurité, logement, emploi, petite enfance, soins de santé, éducation,

aînés...

Pour notre mouvement, les pouvoirs publics locaux doivent stimuler au maximum les forces vives locales, individuelles et collectives, associatives et économiques, existantes ou potentielles, présentes ou émergentes, sur notre territoire.

Pour créer de nouveaux services à la collectivité ou soutenir de nouvelles missions d'intérêt général, nous souhaitons privilégier les partenariats avec les forces vives locales. Ces partenariats sont des leviers pour faire mieux et plus avec les mêmes moyens publics et permettre d'augmenter la capacité d'action sur la base du mouvement participatif.

#### **Nos propositions concrètes :**

- faciliter et encourager la création d'une nouvelle crèche communale pour augmenter l'offre d'accueil, aider et stimuler également les milieux d'accueil privés ;
- veiller à la mixité sociale au sein des projets immobiliers (bâtiments intergénérationnels) ;
- créer un registre des entreprises locales et provinciales pour les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités ;
- dynamiser le partenariat entre la commune et la SPI pour l'occupation du zoning de Tignée : créer un comité d'accompagnement local constitué de citoyens. Ces personnes seront ainsi en mesure d'interagir et de rester informées sur le suivi du dossier ;
- confier à un échevin la compétence de l'égalité des chances ; lutter contre l'iniquité et les inégalités sociales.

### **1.3. Recentrer l'action des collectivités locales**

Chaque collectivité doit (re)centrer en priorité son action sur ses missions de base au service des habitants ( en tenant compte des compétences régionales) :

- assurer la sécurité publique (police, pompiers, service médical d'urgence...) ;
- organiser le territoire (routes, espaces publics, mobilité, urbanisme...) ;
- garantir la propreté publique et la protection de l'environnement ;
- veiller à ce que chaque citoyen ait accès, tant physiquement que financièrement, aux infrastructures des services publics (santé, éducation, culture, sport...).

Au-delà de ces missions de base, le développement (ou le maintien) d'autres services par les collectivités locales ne doit s'envisager que lorsque les initiatives associatives ou privées sont insuffisantes.

De telles actions communales doivent alors se développer dans un esprit de complémentarité et de non-concurrence.

#### **Nos propositions concrètes :**

- organiser les missions de base dans l'intérêt du citoyen (exemple : organiser un service de propreté publique avec des cantonniers ou des référents affectés à un quartier ou un village ; continuer l'action annuelle « BeWap » et la renforcer grâce au partenariat commune-associations-citoyens) ;
- veiller strictement à l'application des règles d'accessibilité publique pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- encourager l'utilisation d'infrastructures scolaires par des clubs sportifs, culturels ou associatifs ;
- adopter un règlement communal d'aide équitable aux associations (prêt gratuit de matériel, mise à disposition de

locaux) ;

- amplifier l'accès et veiller à l'amélioration continue des services communaux (horaires adaptés, formulaires compréhensibles, utilisation d'internet, référents, etc.) ;
- encourager les personnes âgées résidant en institutions (MR/MRS) à exercer leur droit de vote (bureau de vote mobile, bureau de vote à l'intérieur de l'institution, mise à disposition du taxi rur'Ale...) ;
- soutenir la création de Partenariats Locaux de Prévention (PLP) ;

#### **1.4. Fonder les choix communaux sur une stratégie élaborée avec et pour les citoyens**

Toute décision communale gagne à s'inscrire dans une stratégie réfléchie, objective et concertée avec les agents, les mandataires et les acteurs locaux concernés.

Cette méthode peut se résumer en 5 étapes:

- diagnostic (Quelle situation? Quels défis? Quelles attentes ?) ;
- dialogue entre les acteurs locaux à partir du diagnostic jusqu'à l'évaluation du dossier (commissions, groupes de travail, conseil consultatif, conseil de participation, comités de quartier...) ;
- définition d'un cadre d'actions et de stratégies à adopter (choix des priorités, des moyens, des acteurs, des partenaires...) ;
- décisions opérationnelles (avec un comité d'accompagnement et d'évaluation) ;
- communiquer les décisions.

L'ensemble de ces stratégies doit s'intégrer dans une vision complète du projet à défendre.

La gouvernance locale doit privilégier une approche globale des dossiers . Ceux-ci devront être préalablement pensés en concertation, prioritairement avec les habitants et avec les différents acteurs impliqués sur le terrain.

#### **Nos propositions concrètes :**

- donner une information complète en amont et en aval des projets via le site internet communal, les réseaux sociaux, les newsletters, le bulletin communal... ;
- organiser des réunions d'information et de consultation dans les quartiers en présence des élus locaux et publier les conclusions validées par les habitants ;
- développer des modes participatifs de suivi : site interactif, appel à projets locaux, budget participatif (création d'un guichet des associations, panels citoyens, etc.) ;
- publier l'évaluation sur base des indicateurs prédéfinis ;
- créer des relais coordinateurs de quartier ;
- développer des maisons de village à vocation participative et consultative (lieu de discussion, de partage de l'information...) ;

#### **1.5. Créer un guichet unique pour les citoyens**

A cet égard, la commune a une responsabilité particulière en tant que pouvoir de proximité!  
La commune doit privilégier le développement de partenariats avec les autres services publics.

Par ailleurs, il conviendra que les acteurs concernés définissent et mettent en œuvre une rationalisation de la gouvernance publique de manière à accroître :

- la cohérence dans l'exercice des compétences communales ;
- l'efficience dans l'utilisation des moyens ;
- l'efficacité du service pour les citoyens.

#### **Nos propositions concrètes :**

- mettre en place un « guichet unique » avec les entités para et supra-locales (CPAS, les asbl para-communales, zones de police, Agences de Développement Local, intercommunales, services pensions...) qui permet de centraliser l'information et d'apporter des réponses aux questions (personne de référence, brochures, site web...) ;
- créer un relais en ouvrant les locaux communaux pour des permanences des services publics provinciaux, régionaux, fédéraux ;
- faire connaître, via le bulletin d'informations communal et le site internet, les services publics présents sur le territoire communal ;
- fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation dans le cadre d'une « alliance éducative » sur le terrain communal (crèches, écoles, extrascolaire, ONE, services d'aide en milieu ouvert, services d'aide à la jeunesse, CPAS...) ;
- développer des partenariats en supracommunalité pour être plus efficace (ex : maisons de repos, services d'aide à domicile, infrastructures sportives et culturelles, centrales d'achat, conseiller en mobilité en commun avec d'autres localités...) ;
- encourager les investissements groupés notamment en matière d'énergie (mazout, pellets, isolation des maisons...) afin de diminuer les dépenses énergétiques des citoyens ;

### **1.6. Stimuler la vie associative**

La diversité de la vie associative dans notre commune rejaillit sur le bien-être de ses habitants.

Les associations participent directement à la qualité de vie, à la fois parce qu'elles développent des services à la collectivité et aux personnes en dehors d'un but lucratif, mais également parce qu'elles permettent à des volontaires de s'engager dans des actions citoyennes.

Notre priorité : encourager les associations actives dans le secteur de la jeunesse et des aînés, le monde de l'éducation, l'aide aux personnes, la préservation de la nature, la collaboration entrepreneuriale, la santé, la solidarité locale et l'égalité entre hommes et femmes.

#### **Nos propositions concrètes :**

- créer un conseil consultatif du secteur associatif (écoute des besoins spécifiques, partage de bonnes pratiques et d'informations...) ;
- réaliser un registre des associations, notamment sur le site internet de la commune ;
- organiser une bourse d'échanges des associations ;

- prévoir un règlement transparent de prêt communal et d'attribution des subsides par la commune ;
- soutenir les actions associatives par des aides communales concrètes (prêt gratuit de matériel, valorisation et promotion des actions associatives via notamment le bulletin communal et le site internet de la commune, mise à disposition de locaux et infrastructures, création d'un guichet des associations, couveuses d'associations, subsides...);
- informer sur les formations destinées au secteur associatif ;
- simplifier les démarches au niveau administratif et créer un guichet d'associations (aide juridique et administrative) ;
- encourager et soutenir les mouvements de jeunesse et les organisations sportives ;
- faire des appels à projets citoyens apportant une plus-value citoyenne, culturelle ou sociale ;

## **1.7. Montrer l'exemple**

Pour répondre aux défis de notre temps, l'Etat demande souvent à ses citoyens de modifier leurs comportements : économies d'énergie, gestion et consommation plus responsable, isolation des habitations, modes de transport moins polluants, production d'énergies renouvelables, protection de la nature, respect de la diversité, solidarité, égalité des chances, etc.

Notre administration doit être un exemple pour les habitants. Il s'agit non seulement d'un principe de bonne gestion mais également d'une dynamique d'exemplarité et de bon sens.

Cette culture de l'exemple implique aussi la systématisation de règles de bonne gestion :

- recours mesuré à l'emprunt ;
- réduction du gaspillage et des doublons ;
- recherche d'économies d'échelle (entre commune et CPAS, en achat groupé avec d'autres communes, accentuer les initiatives provinciales) ;
- recrutement et promotions sur base de concours, mais aussi définition d'objectifs et évaluations régulières du personnel ;
- les élus doivent montrer l'exemple! Ce n'est pas seulement respecter la loi, mais c'est également respecter les concitoyens et avoir un comportement éthique et rigoureux irréprochable (Code de déontologie à faire signer par chaque membre du conseil communal).

### **Nos propositions concrètes :**

- dresser la performance énergétique de tous les bâtiments communaux pour ensuite prendre les mesures nécessaires afin de réduire les coûts énergétiques ;
- établir un cadastre des mandats et rémunérations de chaque mandataire communal et le publier sur le site communal ;
- adopter des pratiques, des politiques d'achats et des modes de consommation responsable (économies de papier, vaisselle réutilisable, utilisation de l'eau de pluie...);
- trier les déchets de façon performante (services des travaux, services administratifs...);

- développer des cantines utilisant des produits de saison bio et/ou locaux (fermiers et artisanaux) ou issus du commerce équitable ;
- favoriser l'usage du vélo (sites propres, prime aux agents communaux, douches, parking sécurisé...) ;
- respecter les normes relatives à l'engagement de personnes en situation de handicap ; prévoir des mesures spécifiques visant l'accueil et l'accessibilité (physique et site Internet – label « any surfer ») des services communaux et para-communaux aux personnes en situation de handicap (personnes à mobilité réduite, personnes malentendantes, personnes malvoyantes...);
- organiser des temps de formation destinés aux agents communaux basés sur un plan intégré de formation ;
- mobiliser les immeubles publics inoccupés et les réhabiliter dans le cadre de la politique du (re)logement ;
- adopter un plan de protection de la nature et de la biodiversité (fauchage tardif, désherbage thermique, etc) ;
- insérer dans chaque déclaration de politique générale communale des règles éthiques et de déontologie ;
- s'engager en tant qu'élu à se former aux matières qui devront être gérées quotidiennement ;
- intégrer des normes sociales et/ou environnementales dans les marchés publics.

## **2. Comment contribuer au développement personnel ?**

L'enfant, dans ses premières années de vie, grandit, apprend et s'ouvre aux autres: moment crucial de son existence. Le bagage acquis durant ces premières années lui permet de construire son projet de vie et de prendre une part active dans la vie sociale: être citoyen avec des DROITS et des DEVOIRS .

Les premières années de vie, généralement, se partagent entre la famille, la crèche, l'école du village, les clubs de sport, les mouvements de jeunesse ou les terrains de jeu... Lieu COMMUN: la commune .

Pour ICI Soumagne, il est essentiel de créer les conditions favorables à l'évolution de chacun par la création de collectivités adaptées à tous les âges afin de permettre aux personnes de se développer de façon équilibrée, autonome, responsable et solidaire.

Cette approche davantage transversale de l'enfance et de la jeunesse favorise une véritable cohérence et continuité dans l'éducation.

Nous entendons également mettre tout en oeuvre afin de respecter et de soutenir les projets de vie des aînés.

### **2.1. Les familles**

Le modèle familial dans toute sa diversité a un rôle fondateur pour la personne, son épanouissement, son développement. Les familles sont des lieux de construction et de socialisation.

Nous entendons tout mettre en oeuvre pour améliorer leurs conditions de vie et donc leurs potentialités à offrir des compétences affectives, cognitives (savoir-être, savoir-faire) et relationnelles. Celles-ci sont essentielles dans la



construction de chaque personne et l'amènent à être responsable et solidaire.

Pour notre mouvement, soutenir les familles au niveau local, c'est prioritairement :

- prendre en compte la dimension familiale (et la diversité des familles) dans toute politique locale (logement, mobilité, fiscalité, action sociale...);
- identifier, mobiliser et soutenir les ressources locales, humaines et matérielles, pour répondre aux demandes croissantes des familles (accueil extrascolaire, haltes-garderies, accueil des enfants malades, en situation de handicap, services à domicile, services de répit, services aux personnes dépendantes...);
- encourager, susciter et faciliter les initiatives intergénérationnelles ainsi qu'interculturelles (logements, lieux de rencontres et d'activités...), en assurant l'information et la promotion ;
- développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité, en veillant en particulier aux besoins des jeunes parents et des familles monoparentales.

Nous proposons que l'échevin ayant dans ses attributions la compétence de la famille facilite la prise en compte de la dimension familiale dans toute politique communale et renforce la coordination de toutes les initiatives locales.

### **Nos propositions concrètes :**

- fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation dans le cadre d'une « alliance éducative » sur le terrain communal (crèches, écoles des divers réseaux, extrascolaire, ONE, services d'aide en milieu ouvert, services d'aide à la jeunesse, CPAS...);
- établir un cadastre d'initiatives publiques et privées existantes pour éviter les doublons et favoriser les partenariats ;
- organiser une journée « salon des familles » regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés... ;
- mettre en place un point contact « familles » au sein des services communaux pour centraliser les informations familles et les diffuser (via pages Web, numéro d'appel, encart dans le périodique local...);
- adapter le règlement communal d'urbanisme pour faciliter (et sécuriser) les logements d'entraide intergénérationnelle, dans la cellule familiale notamment ;
- favoriser les rencontres intergénérationnelles (maisons des familles, l'action « Eté solidaire »), de préférence dans le cadre d'infrastructures existantes ;
- encourager toute initiative visant à offrir des activités en famille sur le territoire local;
- encourager la présence de représentants de parents dans les organes consultatifs et les commissions communales et inciter à la création d'associations de parents ;
- soutenir le travail des associations qui informent et aident les familles confrontées à la maladie d'Alzheimer.

## **2.2. L'accueil de la petite enfance**

Malgré les efforts entrepris, le nombre de places d'accueil pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans reste globalement insuffisant. L'offre existante en termes d'accueil de la petite enfance reste extrêmement monolithique. Plusieurs franges de la population (les travailleurs et travailleuses à horaires décalés, les familles monoparentales) se trouvent écartées des réseaux de garde traditionnels en raison des critères d'admission ou de la rigidité de certains horaires.

La création de places d'accueil répond à un souci d'égalité des chances.

Notre commune doit susciter le développement d'un réseau d'accueil pour ses jeunes enfants qui satisfasse les besoins en qualité et quantité. Une attention particulière doit être portée aux enfants les plus vulnérables qui ont le plus besoin de ces avantages éducatifs.

Dans les milieux d'accueil ordinaires, cette attention doit être également portée sur l'intégration des enfants handicapés.

### **Nos propositions concrètes :**

- prévoir des soutiens, financiers (primes) ou matériels (mise à disposition de locaux, d'équipements...) aux structures d'accueil pour la petite enfance et aux (co-)accueillantes de manière à développer l'offre de places ;
- organiser une coordination locale de l'ensemble des services à la petite enfance (services de Consultations ONE, services d'accueil, accueillantes autonomes, classes d'accueil des écoles maternelles...) en vue d'une meilleure gestion de l'offre ;
- créer, en partenariat avec les principaux employeurs locaux, des services de crèches (par exemple en réservant un espace dans le nouveau zoning d'activités économiques de Tignée) ;
- mettre à disposition des locaux pour les Consultations ONE ;
- créer un système de chèques baby-sitting pour les familles monoparentales et/ou en situation précaire (par exemple pour les utilisatrices du CPAS) en partenariat avec la Ligue des Familles ;
- favoriser le développement des infrastructures de psychomotricité par la mise à disposition de locaux ;
- au besoin, adapter les horaires et le règlement de la crèche communale, pour tenir compte des besoins des familles.

## **2.3. L'école**

L'école est, par excellence, un lieu de sociabilisation qui construit la personnalité de chacun. Elle doit retrouver toute sa valeur.

La collectivité locale, en tant que pouvoir organisateur, doit veiller à :

- ouvrir ses écoles à leur environnement social, économique et au monde ;
- poursuivre une culture de la qualité, de l'excellence et de l'innovation (nouvelles technologies de l'information et de la communication,...) ;
- favoriser les activités sportives ;
- intégrer les enfants en situation de handicap dans les écoles (accès aménagés...) ;
- développer une offre de remédiations, d'accompagnement des enfants en difficultés ;
- former les enseignants au public éloigné de la culture scolaire, à l'interculturalité ... ;
- développer avec les enseignants, les parents et les élèves, une culture du dialogue et de la participation encourageant la prise de décisions proche des réalités de l'école (projet pédagogique, gestion des bâtiments...).

Pour nous, la collectivité locale, en tant qu'autorité publique de terrain, doit veiller à :

- développer une coordination locale au niveau scolaire, tous réseaux confondus, afin d'assurer la meilleure offre pour ses habitants et d'examiner les possibilités de collaboration pédagogique (activités culturelles, sportives...) ou autres (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement, éveil à la citoyenneté...)
- mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide

aux enfants et aux jeunes en difficulté...) en vue d'établir une approche concertée, globale et transversale des difficultés liées au décrochage scolaire ;

- favoriser l'intégration des enfants à besoins spécifiques ;
- maximiser la fréquentation de l'école maternelle (campagne de sensibilisation avec l'aide du CPAS, des comités de quartier, des associations...) et garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement ;
- développer des activités artistiques dans les écoles en lien avec les académies, les musées, les bibliothèques, le centre culturel, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire local ;
- mettre en place des actions pour favoriser les liens intergénérationnels.

### **Nos propositions concrètes :**

- adopter un plan de mobilité scolaire et sécuriser les abords des écoles avec la participation des établissements scolaires et des acteurs de la mobilité (police locale, TEC, associations de parents, associations de promotion du vélo) favorisant les modes doux et collectifs (vélos, rangs scolaires ou « pédibus », covoiturage, transports en commun...)
- développer des projets pédagogiques centrés sur les langues, les sciences, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias ;
- sensibiliser à l'usage des nouvelles technologies en milieu scolaire ; sensibiliser à la non-violence... ;
- développer des cantines bio, y cuisiner des produits locaux (via une centrale d'achat) ; installer des fontaines à eau, ... ;
- soutenir les écoles de devoirs et les ateliers de la réussite et y favoriser les échanges intergénérationnels ;
- coupler des activités de remédiation scolaire à des activités sportives, culturelles et associatives ;
- donner une information claire et complète de l'ensemble de l'offre d'enseignement et de soutien scolaire sur son territoire, tous réseaux confondus, y compris hors de la structure scolaire ;
- créer un espace de rencontres inter-écoles (inter-réseaux), inter-associations de parents ; réunir et fédérer afin de cerner les attentes, les divers problèmes rencontrés par les jeunes.

## **2.4. L'accueil des enfants en dehors du temps scolaire**

L'accueil des enfants de 3 à 12 ans durant leur temps libre (avant et après l'école ainsi que pendant les congés scolaires) est une question cruciale pour l'organisation des familles (difficultés dues à l'évolution du temps de travail des parents et de la structure familiale, ...)

Or, ce temps d'accueil extrascolaire de l'enfant permet de stimuler le développement de compétences différentes de celles éveillées durant la journée scolaire. Dès lors, ce temps peut contribuer au développement de la personnalité de l'enfant et à sa socialisation, favorisant ainsi l'égalité des chances au niveau scolaire.

Pour ce faire, notre commune doit :

- mettre en réseau toutes les offres d'accueil et les coordonner sans a priori idéologique ;

- développer des partenariats avec les écoles et les acteurs de l'accueil extrascolaire, en vue de l'exploitation rationnelle de leurs infrastructures et d'une meilleure intégration des projets éducatifs, développer ainsi une conception partagée de l'éducation ;
- réduire les discontinuités des services et ainsi améliorer le passage des enfants d'un lieu de vie à un autre ;
- soutenir le développement d'une offre d'accueil pour les enfants mieux adaptée aux horaires professionnels de leurs parents (élargissement des plages horaires) ;
- garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives et associatives (mouvements de jeunesse)... en particulier pour les enfants issus de milieux moins aisés, socialement ou culturellement différents, issus de familles monoparentales, confrontés à des difficultés d'accès géographique ou en situation de handicap, ...

### **Nos propositions concrètes :**

- définir une charte communale d'accueil extrascolaire facilitant l'accès aux infrastructures de la commune;
- utiliser les locaux scolaires comme structures d'accueil pour diverses activités ;
- maintenir un accueil gratuit des enfants avant et après l'école (garderie) suivant des horaires élargis (7-18h) ;
- mettre en place des « chèques ATL (accueil durant le temps libre)», en ayant une attention particulière aux enfants issus de milieux précarisés ;
- informer les familles via les médias locaux et les écoles des différentes offres proposées pour l'encadrement des enfants durant les congés scolaires ;
- faciliter et encourager l'organisation de covoiturage pour les activités extrascolaires ;
- favoriser les projets artistiques et sportifs au sein de l'Accueil Temps libre; (ex.:collaboration avec une académie pour des cours de musique.... )
- favoriser ou créer des ateliers linguistiques pendant les périodes extrascolaires ;
- encourager la participation des aînés dans l'accueil extrascolaire ;
- encourager les bourses aux jouets, d'échanges d'équipements sportifs, ...
- organiser, soutenir, coordonner les activités pendant les vacances scolaires telles que les stages sportifs, culturels, plaines de jeux.

## **2.5. Les ados et jeunes adultes, acteurs de la vie communale**

Notre commune doit davantage investir pour les jeunes en misant principalement sur l'éducation et en laissant une place à l'initiative afin de favoriser l'épanouissement et l'implication de chacun.

Une politique active pour le secteur de la jeunesse implique de :

- soutenir les mouvements de jeunesse dans les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique, ... ) ;
- faciliter l'accès aux infrastructures, aux espaces verts et lieux publics ainsi qu'au prêt de matériel aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes ;

- encourager les clubs sportifs, organisations culturelles, entreprises, institutions locales à développer des initiatives ouvertes aux jeunes ;
- développer avec les acteurs de la santé des actions de prévention, de sensibilisation, des lieux d'écoute et de partage (alimentation, pratique du sport, éducation sexuelle, risques d'assuétudes, santé mentale...) ;
- promouvoir une approche multidisciplinaire des risques d'assuétudes en y associant les acteurs sociaux et de sécurité ;
- maintenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, rencontres formelles de la commune avec les organisations de jeunesse, maison des jeunes, pérenniser les conseils consultatifs de la jeunesse et des ados...) ;
- favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression ;
- soutenir les jeunes qui sont dans des situations d'isolement ;
- faciliter l'accès à l'information aux jeunes et soutenir les initiatives quant à l'éducation à la citoyenneté.

L'échevin de la jeunesse doit assurer une coordination des acteurs locaux (organisations de jeunesse, maison des jeunes, écoles, associations en milieu ouvert, centres psycho-médico-sociaux, etc.) et la prise en compte transversale des besoins spécifiques des jeunes au travers des actions menées par la commune (environnement, sécurité, culture, mobilité, sport, logement...).

### **Nos propositions concrètes :**

- adopter un règlement transparent de prêt communal (matériel,... ) avec gratuité pour les organisations de jeunesse ;
- organiser des activités de sensibilisation à la sécurité routière (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...) ;
- soutenir les initiatives visant à permettre aux jeunes d'obtenir leur permis de conduire ;
- organiser un salon « jobs d'étudiants » avec les entreprises locales ;
- maintenir l'organisation de l'opération « Eté solidaire » ;
- présenter les mouvements de jeunesse, équipes sportives de jeunes, activités culturelles via les outils communaux de communication (internet, périodique communal...) ;
- associer les écoles et les organisations de jeunesse aux activités communales en ce qui concerne la nature et la protection de l'environnement (contrat de rivière, tri des déchets, zones naturelles...) ;
- promouvoir et soutenir le co-voiturage en milieu rural ;
- dynamiser et être à l'écoute du conseil communal de la jeunesse ;
- organiser des tables rondes ou des lieux d'échange pour les parents de jeunes ;
- initier les jeunes au patrimoine et à l'Histoire de leur localité, notamment au travers de l'organisation d'une journée de la Mémoire avec les écoles, les organisations de jeunesse, les associations d'aînés, de résistants et d'anciens combattants ainsi que les cercles d'Histoire ;
- organiser des actions de formation et de sensibilisation (cours-soirées débats) sur le fonctionnement de la

démocratie locale et les différentes formes de participation citoyenne ;

- encourager les écoles à participer au projet «commune du commerce équitable» ;
- impliquer les jeunes aux évènements organisés par la commune à l'occasion des diverses journées internationales : journée des droits de l'enfant, de la jeunesse, des droits de l'Homme, de la lutte contre la pauvreté, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la lutte contre les discriminations raciales,....
- sensibiliser les jeunes à la santé avec les associations locales, notamment aux maladies sexuellement transmissibles (MST) ;
- développer un espace public numérique (EPN)
- moderniser la communication communale (évènements sportifs, culturels...) en utilisant les réseaux sociaux ou autres nouveaux médias (pages ciblées « jeunes » sur le site communal) ;
- intégrer des espaces accueillants, adaptés aux jeunes, dans le cadre de l'aménagement des centres villageois
- soutenir et développer les collaborations entre la maison des jeunes à créer et les Jeunesses villageoises via un plan communal Jeunesse.

## **2.6. Les aînés, acteurs à part entière**

Notre commune doit prendre en compte tous les besoins spécifiques de nos aînés, de manière transversale dans toutes les politiques. Elle doit créer les conditions qui permettent d'intégrer les séniors de manière (pro)active dans la vie sociale, artistique, culturelle, sportive et économique.

Cette politique active contribuant à l'épanouissement personnel des aînés implique :

- la non discrimination liée à l'âge,
- des mesures encourageant la retraite active,
- des mesures soutenant les nouvelles formes d'habitat solidaire,
- le soutien à l'égard des associations d'aînés présentes sur le territoire,
- la mixité des âges dans les politiques de logement et urbanistique,
- la création de lieux / d'activités / de rencontres intergénérationnelles,
- l'instauration d'un système de veille en cas d'évènements exceptionnels (canicule, inondations...),
- le respect des choix de projets et de lieux de vie.

En vue d'insuffler une telle politique au niveau local, nous proposons d'être encore plus à l'écoute du Conseil Consultatif Communal des Aînés. (CCCA)

Nous proposons que tout projet communal ayant une implication au niveau des aînés soit obligatoirement soumis au CCCA et que le Collège soit obligé d'informer le CCCA des décisions prises de même que des raisons de ces choix.

### **Nos propositions concrètes :**

- créer les conditions d'une société plus intergénérationnelle en multipliant et en sécurisant les espaces publics (espaces verts, trottoirs, promenades vertes...). Prévoir des bancs et autres aménagements conviviaux. Soutenir le caractère et les activités intergénérationnels pour la maison de quartier et les fêtes, assurer le volontariat des aînés dans les crèches, les écoles et les écoles de devoirs ;
- organiser des bourses au volontariat ;
- en collaboration avec le Centre culturel, encourager la créativité artistique des aînés en soutenant les

associations actives dans ce domaine, veiller à l'existence d'une offre de sport-séniors de proximité ;

- soutenir les initiatives visant à inviter les aînés à mettre à jour leurs compétences en matière de sécurité routière, en matière de nouvelles technologies... ;
- assurer le bon fonctionnement des services d'aide et de soins à domicile (en ce compris les services de transport, interventions de petits bricolages, livraisons de courses, aide à l'évacuation des déchets...);
- soutenir le volontariat qui va à la rencontre des personnes isolées ;
- veiller à l'accès au commerce pour les personnes âgées ; promouvoir ou instaurer un marché local ;
- offrir des logements adaptés et/ou adaptables sur le territoire ;
- promouvoir la création de formules diversifiées d'accueil temporaire telles que les centres de jour, les centres de nuit, les possibilités de courts séjours en MR/MRS ;
- intensifier l'information pour les seniors des possibilités de mobilité grâce au Taxi Rural.

### **3. Comment mieux vivre ensemble ?**

Notre mouvement trouve tout son sens dans les échanges relationnels que nous pouvons avoir avec le citoyen. Nous souhaitons encourager la solidarité humaine, la découverte et le respect les uns des autres.

Les collectivités locales, comme lieu de vie sociale, ont une responsabilité importante pour faciliter la création et le développement des relations humaines.

Le rôle d'une commune, c'est également d'aider à tisser des liens interpersonnels, de favoriser les rencontres pour améliorer les échanges entre habitants des quartiers et des villages en créant les conditions favorables à l'éclosion de ceux-ci et à leur entretien.

En s'appuyant sur les acteurs de terrain et en facilitant l'accès aux infrastructures adéquates, ces rencontres peuvent éveiller et encourager la solidarité humaine, faciliter l'intégration des nouveaux habitants et la diversité, stimuler les relations intercommunautaires, renforcer la cohésion sociale, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ».

Renforcer ces conditions pour ce « mieux-vivre ensemble », c'est assurer la sécurité, construire des ponts entre les générations, être solidaires, respecter la diversité et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

#### **3.1. Le respect des normes de vie en société et la sécurité**

Le respect de l'autre est le fondement du "mieux-vivre ensemble" et une condition fondamentale à l'épanouissement personnel procurant un réel sentiment de sécurité.

La sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche sur mesure selon les quartiers; les priorités doivent être établies en fonction des besoins. La sécurité, c'est l'affaire de tous et un droit fondamental!

Notre administration locale doit :

- bénéficier de services performants de secours, le cas échéant à l'échelle pluri-communale : police locale, pompiers et aide médicale urgente, en assurant des services de proximité de première ligne (délais d'intervention des secours, service de médecins de garde, police de quartier, garde pompiers, présence de policiers sur le terrain) ;

- garantir l'information, la prévention, sensibiliser la population au respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...) et veiller à l'application des sanctions ;
- garantir des services et des plans de prévention, en veillant à leur coordination ;
- prévoir des aménagements urbanistiques et routiers favorisant la sécurité (éclairage, vues, zones piétonnes et cyclistes aménagées, espaces de rencontre, radars automatiques, marquages au sol...).

### **Nos propositions concrètes :**

- définir des plans d'urgence locaux sur base d'une gestion des risques (inondations, incendies, grand froid, canicule, tempête...);
- prévoir un service de médiation en vue de prévenir les conflits de voisinage ;
- assurer un service d'éducateurs de rue, dans un souci de prévention transversale ;
- soutenir la mise en place d'un service (gardiens de la paix, parents, grands-parents...) pour sécuriser les entrées et sorties de l'ensemble des écoles présentes sur le territoire de la commune ;
- renforcer une police de proximité (agents de quartier, organisation de patrouilles de police à pied, à vélo, à cheval...) ; revaloriser les missions et la formation des agents ; impliquer les policiers locaux dans des activités éducatives pour favoriser le dialogue avec les habitants ;
- maintenir un service de propreté publique (cantonniers, tri sélectif, poursuite des incivilités, agents constatateurs...);
- améliorer, dans un objectif préventif, la collaboration entre les différents acteurs au sein des quartiers (organisations de jeunesse, responsables de lieux de cultes...);
- mettre en place un plan de lutte contre les violences conjugales et familiales : campagnes d'information et de sensibilisation, coordination de l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins... , accueil des victimes, enregistrement des données relatives aux faits de violences conjugales, suivi des plaintes, encadrement adapté aux victimes qui souhaitent quitter leur domicile...);
- adopter un plan de mobilité responsable « jeunes » prévoyant par exemple : l'adoption d'une « charte de bonne soirée » par la commune. Inviter les comités organisateurs de soirées à sensibiliser les jeunes au bruit, à l'agressivité et à modérer la consommation d'alcool. Mettre à disposition des navettes pour les jeunes à la sortie des soirées ou bals de fêtes (taxi rural),
- organiser une campagne de sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et à la drogue, renforcer la présence policière durant le week-end, veiller au contrôle de l'âge lors de vente d'alcool ;
- renforcer les moyens de police administrative (formation, communication...) pour les infractions environnementales et urbanistiques ;
- affilier la commune à une Agence immobilière sociale (A.I.S.) locale pour qu'elle puisse en faire la promotion ;
- dresser un diagnostic « sécurité » préalablement à tout projet d'urbanisation ou de réaménagement de voiries, identifier les zones à risque, etc. ;
- promouvoir des formations en secourisme des agents communaux ;
- lutter contre les pollutions sonores et visuelles ;



- harmoniser les limitations de vitesse ;
- sensibiliser les citoyens à la sécurité et à l'entraide entre voisins (congés, absences...);
- promouvoir la collaboration entre les services de sécurité des transports en commun et la Police (l'été à Wégimont) ;

### **3.2. Les liens entre les générations**

Actuellement plusieurs facteurs réduisent les rencontres intergénérationnelles spontanées (le tout à la voiture, le placement précoce de personnes valides en maison de repos, ...). Cette problématique génère du mal-être chez les personnes âgées, au risque d'accélérer chez elles une perte réelle de sens, un repli sur soi ou un sentiment d'isolement.

Pour nous, jeter des ponts entre les générations est une priorité qui doit être prise en compte dans de nombreux aspects de la politique locale : urbanisme, logement, espaces verts et publics, activités culturelles, écoles, mobilité, commerces, santé, soutien au bénévolat, transport...

Le Conseil communal consultatif des Aînés et le Conseil communal consultatif des Jeunes doivent permettre de donner une attention particulière à l'intergénérationnel.

#### **Nos propositions concrètes :**

- encourager le volontariat des aînés dans les écoles, dans les écoles de devoirs et dans les milieux d'accueil de la petite enfance (tout en veillant aux compétences spécifiques nécessaires) ;
- créer des espaces communs comme des jardins partagés entre école et maison de repos, le partage de certains locaux de détente ;
- soutenir les activités de rencontres visant la transmission de la mémoire (commémorations, archives...), d'espaces communautaires, voire d'ateliers informatiques, de bibliothèques et de ludothèques intergénérationnelles ;
- améliorer l'accès au commerce et le commerce ambulant ;
- proposer des activités culturelles en collaboration avec les maisons de repos et les centres de jour (production de spectacles, chorales...);
- épauler les organisations de fêtes de quartier et la fête des voisins (prêt de matériel, publicité des activités) ;
- assurer des réunions communes entre conseils consultatifs des jeunes et des aînés ;
- développer l'offre de logements notamment en rejoignant une A.I.S (Agence Immobilière Sociale);
- prévoir des espaces publics numériques partagés entre les générations.

### **3.3. La solidarité locale**

Les problèmes peuvent survenir à tout moment dans la vie... C'est le risque de tout un chacun et nous en sommes bien conscients. Le développement de notre société peut se mesurer à l'échelle de l'attention que nous portons aux autres et surtout aux plus fragiles d'entre nous.

Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut ainsi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude,

de précarité et de « mal-être ».

La solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi, dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes accidentées de la vie, des personnes qui sont en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables.

Depuis très longtemps, c'est au niveau local que la solidarité se crée et se développe autour de ce qui est devenu le C.P.A.S. Son rôle premier est de permettre, à toute personne vivant sur son territoire, d'avoir des conditions de vie conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie.

Pour notre groupe, la solidarité au niveau local c'est :

- mettre en place un plan communal pluriannuel visant à lutter contre la pauvreté, élaboré en concertation avec l'ensemble des services et intervenants publics et associatifs ;
- intégrer l'action du C.P.A.S. et les politiques d'action sociale de la commune, dans un souci d'efficacité de l'action publique vis-à-vis des citoyens (guichet unique) ;
- utiliser les moyens disponibles en privilégiant "l'aide aux personnes" dans le cadre de relations Droits - Devoirs, en accompagnant, en encourageant l'individu vers l'autonomie maximale et la réinsertion socioprofessionnelle ;
- prêter une attention plus soutenue à la problématique du surendettement ;
- promouvoir les échanges et les collaborations entre le CPAS et les autres acteurs de terrain;

#### **Nos propositions concrètes :**

- publier un «vade-mecum» local des initiatives solidaires, pour promouvoir les initiatives locales ou autres : article 27 (tarif préférentiel aux activités culturelles), par exemple ;
- organiser des achats groupés de biens ou services (centrale d'achat), en veillant au respect du commerce local;
- soutenir les services d'aide à domicile, notamment par des dispositifs de télé-assistance ;
- réaliser un « chèque taxi » pour les publics les plus défavorisés ;
- créer un prix annuel ou un label « Initiatives Solidarité » pour valoriser les actions de volontariat ;
- soutenir les SEL (Systèmes d'Échange(s) Locaux), les commerces de seconde main ;
- développer (au sein du CPAS) une approche spécifique à la jeunesse (accompagnement pendant la période de transition vers l'âge adulte) ;
- assurer une assistance psychologique ou sociale lors d'un drame socio-familial ;
- apporter un soutien aux opérations de solidarité pour les personnes en difficultés ;
- prévoir un accueil personnalisé et discret.

### **3.4. Une communauté de vie**

La rencontre et les relations entre personnes de générations différentes, de milieux sociaux différents ou d'origines diverses dépendent avant tout de la volonté des individus eux-mêmes. Nous pensons que les collectivités locales doivent mettre en place un cadre harmonieux pour favoriser le lien social, notamment en créant l'adhésion autour d'une identité

collective locale qui transcende les différences et encourage l'interculturalité.

Construire le sentiment d'appartenance et d'identité à une « communauté de vie » locale est important! Cette identité collective doit être dynamique, intégrant à l'histoire et au vécu de cette communauté les apports des nouveaux habitants et des nouvelles générations.

La commune doit veiller à renforcer le lien social entre ses habitants. Pour ce faire, ICI Soumagne veut :

- faire émerger une identité collective locale suscitant l'adhésion, notamment en soutenant le tissu associatif local (patrimoine, folklore, festivités, maison de quartier ou de village...);
- se rendre acteur de première ligne pour l'accueil des nouveaux habitants (écoles, accueil des primo-arrivants...)
- soutenir les communautés d'origine étrangère dans leur démarche d'intégration, y compris à la vie associative et culturelle locale, tout en valorisant leur propre apport culturel ;
- développer une politique du logement et d'urbanisme qui favorise le lien social ;
- assurer la politique de l'égalité des chances.

### **Nos propositions concrètes :**

- maintenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et au dialecte, ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations ;
- accueillir les nouvelles familles en créant une "valise" du nouvel habitant avec toutes les informations relatives aux services disponibles dans la commune, aux activités organisées et aux associations existantes ;
- créer un service communal pour les nouveaux arrivants en assurant une bonne information, en offrant un soutien dans les démarches administratives et, le cas échéant, un cours d'alphabétisation et/ou de cours de français ;
- organiser l'accueil des « gens du voyage » au niveau communal ;
- former le personnel communal aux premiers contacts avec les personnes d'origine étrangère et à la traduction ;
- valoriser les produits du terroir (notamment dans les institutions locales), par exemple via la mise en place d'un marché des producteurs locaux.
- organiser des échanges dynamiques entre les différentes communautés, relancer la « Fête des communautés » ;
- lutter contre toute forme de discrimination ;
- soutenir le plan de cohésion sociale dans toute la commune ;
- sensibiliser les personnes d'origine étrangère au droit de vote.

### **3.5. *L'appui à l'engagement et au volontariat***

Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui s'engagent de l'estime de soi, du sens à la vie, l'occasion d'entretenir leurs compétences et de développer leurs potentialités. Animer gratuitement des enfants dans un mouvement de jeunesse, les aider bénévolement à faire leurs devoirs, assurer gratuitement le transport de personnes malades ou handicapées, favoriser les contacts avec les personnes isolées ou en fin de vie, organiser des collectes de sang, s'engager dans des projets visant à préserver l'environnement...

En donnant de leur temps, de leur talent et de leur générosité, les bénévoles et volontaires multiplient les espaces de solidarité. Ils créent des liens sociaux en dehors du système économique ou de consommation. Ils sont les moteurs de « bien-être » et de « bien-vivre » ensemble, vecteurs d'épanouissement collectif.

#### **Nos propositions concrètes :**

- soutenir les initiatives bénévoles par le prêt gratuit de matériel, de location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux, ... ;
- mettre à l'honneur le volontariat et le bénévolat, labelliser les initiatives/actions volontaires ;
- proposer des cours et la formation "premiers secours" via la Croix Rouge de Soumagne ;
- encourager le mécénat d'activités associatives par les entreprises locales.

### **3.6. *La solidarité internationale***

Pour nous, la solidarité internationale des collectivités locales passe en priorité par :

- la coopération avec les autorités locales des pays « dits du Sud » en partageant leurs compétences et expertises dans la gestion locale (parrainage) ;
- des actions de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux internationaux en s'appuyant, le cas échéant, sur le dynamisme des associations locales et des citoyens.

#### **Nos propositions concrètes :**

- re-dynamiser et soutenir les initiatives locales qui œuvrent en faveur des droits humains et de la solidarité internationale (appuyer l'opération 11.11.11, télévie, îles de paix...);
- inclure dans la note de politique générale un chapitre sur les actions de partenariat Nord-Sud pour la mandature ;
- confier à un échevin la mission de mettre sur pied et de coordonner les actions internationales de la commune ;
- sensibiliser et impliquer l'administration communale pour qu'elle soit garante de la continuité des projets ;
- participer à la Journée Internationale des Droits de l'Homme...;
- organiser des évènements en vue de favoriser localement le dialogue interculturel (centre culturel, associations d'éducation permanente, écoles...);

## **4. Quels lieux de vie pour demain ?**

Chaque espace de vie dispose d'atouts intrinsèquement différents.

Valoriser ce qui fait la différence positive de notre commune, c'est améliorer la qualité de vie de ses habitants et leurs perspectives d'avenir.

### **4.1. *Pour un aménagement durable et harmonieux du territoire***

Le territoire est un bien qui ne s'accroît pas. C'est un héritage à transmettre aux générations futures. La gestion

parcimonieuse et qualitative de l'espace est donc une nécessité pour protéger au maximum les zones agricoles, les espaces verts de détente et le milieu naturel, mais aussi pour préserver les capacités de développement futur.

La politique d'aménagement du territoire est au coeur de la politique locale, même si celle-ci dépend aussi de choix portés à l'échelle régionale. Le rôle des autorités locales est aussi d'inscrire leurs décisions dans une perspective de développement à moyen et long terme qui tienne compte des besoins démographiques tout en recherchant l'harmonie avec les habitants.

Pour notre groupe, la commune doit pouvoir imposer aux promoteurs immobiliers, publics ou privés, des mesures contraignantes dans leurs projets en vue de créer davantage de mixité sociale, intergénérationnelle et de fonction (cohabitation des logements et des activités économiques ou sociales) ou encore améliorer l'impact environnemental de leurs projets.

Dès lors, les décisions locales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme doivent respecter quelques principes de base :

- assurer une maîtrise du développement de l'habitat qui tienne compte des coûts induits (la croissance de la population générant des charges nouvelles) ;
- densifier, de manière raisonnée, les villages, notamment en privilégiant à bon escient la réutilisation du bâti ;
- encourager la mixité des fonctions et des types d'habitat (appartement, maison unifamiliale, studio...) tout en préservant la cohérence et l'âme d'un quartier ou d'un village ;
- renforcer l'attrait des espaces publics centraux de notre commune, villages et quartiers, notamment en y favorisant l'activité commerciale de proximité et l'installation d'indépendants ;
- assurer un développement d'espaces de vie conviviaux (trottoirs, pistes cyclables, parcs, bancs publics, aires de jeux, commerces de proximité, lieux de rencontre...) notamment pour protéger les usagers faibles ;
- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine local et les paysages ;
- prendre en compte la préservation de la biodiversité et de l'environnement dans chaque projet.

### **Nos propositions concrètes :**

- adopter des outils communaux d'aménagement du territoire, régulièrement remis à jour : plan général d'aménagement, schéma de structure communal, règlement communal d'urbanisme, Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité, villages repris en «Règlement général sur les bâtisses en site rural» (RGBSR)... ;
- définir, par village ou quartier, des éléments qui en font le caractère typique afin de les préserver et de les intégrer dans les paramètres des règlements communaux d'urbanisme ;
- prendre en compte systématiquement des besoins de mobilité douce, des transports en commun et du maillage environnemental dans le cadre de projet de lotissements (« quartiers durables ») ;
- adapter les règlements communaux d'urbanisme prenant en compte les spécificités des quartiers ;
- améliorer la participation citoyenne, en particulier pour les projets immobiliers les plus importants en organisant une présentation des projets en début d'enquête publique ainsi qu'en rendant accessibles les documents sur le net et en permettant l'envoi de remarques par courriel ;
- intégrer dans le règlement communal d'urbanisme des prescriptions particulières pour les grands projets via les charges d'urbanisme (mixité des fonctions, habitats, préservation de la biodiversité....).

## **4.2. Priorité à la sécurité routière et à la mobilité responsable**

Réduire le nombre des victimes de la route doit être une priorité à tout niveau de pouvoir : la commune est au coeur de ce défi, non seulement par les voiries dont elle est responsable, mais aussi au travers de ses autres compétences : police locale, aménagement du territoire et urbanisme, enseignement, jeunesse...

Renforcer la sécurité routière, c'est aussi faire de la mobilité douce et des transports en commun, une priorité! « Plus et mieux » de place pour les piétons, les cyclistes, les transports en commun, c'est aussi remettre de la vie dans nos rues, recréer l'espace à vivre et ainsi favoriser les rencontres humaines et la convivialité entre les habitants.

Encourager la mobilité douce, c'est également promouvoir la santé des personnes et l'autonomie des jeunes, permettre à chacun de retrouver le contact avec l'environnement immédiat. Notre commune doit avoir une vision claire de sa politique de mobilité locale en interaction avec les communes voisines.

La politique locale de la mobilité doit se fonder sur :

- la mise en place, à l'échelle de la zone de police et avec l'ensemble des gestionnaires de voiries et les acteurs de terrain, d'un « plan local de sécurité routière » fondé sur 4 volets : prévention et information, aménagements (sur base d'audits de sécurité), contrôles (alcoolémie, vitesse, drogues...) et répression ;
- l'établissement d'un budget pluriannuel d'entretien et d'investissements spécifiques et d'actions de promotion en soutien aux usagers les plus faibles et permettant le développement de la mobilité douce (trottoirs, pistes cyclables, sentiers, chemins, RAVeL, voies vertes, SUL (sens uniques limités)...) ;
- le développement de l'offre coordonnée des transports en commun, y compris en zone rurale, (bus, covoiturage, initiatives du type « locomobiles »...) et l'amélioration de leur accessibilité (intermodalité, notamment) ;
- la prise en compte des besoins de déplacements des personnes à mobilité réduite, des familles et des personnes socialement plus fragiles ;
- l'éducation à la sécurité routière et l'organisation de la mobilité scolaire ;
- la lutte contre les incivilités routières (comportements agressifs, véhicules en double file, stationnement sur passage pour piétons ou emplacements PMR, la nuisance sonore nocturne dans un véhicule, mobylette, scooter ou quad dont on a retiré le silencieux...), notamment par l'application de sanctions.

### **Nos propositions concrètes :**

- adopter un plan communal de mobilité (PCM) en tenant compte des plans initiés dans les communes limitrophes et prévoir une évaluation annuelle ;
- créer des cheminements sécurisés et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les locaux de mouvements de jeunesse, les lieux de culte, etc ;
- organiser, avec la zone de police locale et les associations actives, des formations à la sécurité routière pour les 2 roues (avec les écoles, les organisations de jeunesse...) ;
- examiner chaque projet d'aménagement, de travaux de voiries, de lotissement, sous l'angle « piéton » et « vélo » (continuité de parcours et au plus court) ;
- réaliser des aménagements de sécurisation, notamment la protection contre les obstacles latéraux, les lisses de sécurité pour les motards ;

- établir un « plan de mobilité scolaire » en partenariat avec les écoles et les associations de parents ;
- créer un comité local des usagers des transports en commun pour relayer les attentes et renforcer le dialogue entre les mandataires locaux et les sociétés de transport (T.E.C.), en lien avec les organes consultatifs existants (par exemple une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) ;
- faire un audit « trottoirs » (piétons, P.M.R., poussettes-enfants...) pour identifier les zones d'inconfort ou d'insécurité sur les parcours ;
- diffuser une carte des sentiers, chemins, pistes cyclables, circuits V.T.T., des promenades locales et rénover le fléchage du circuit cycliste et des promenades sur le territoire de notre commune ;
- adopter une charte locale « Bonne soirée » (horaire, boissons sans alcool, sensibilisation BOB, etc.) ;
- soutenir le service de transport à la demande (navettes organisées, covoiturage...).

### **4.3. Se loger : un droit fondamental à concrétiser**

Le logement est un droit humain fondamental reconnu par la Constitution. Les pouvoirs publics doivent concourir à rendre le logement accessible à tous et répondant au standard minimum de qualité. Bien que de nombreux moyens d'action relèvent de l'Etat fédéral ou des Régions (précompte immobilier, normes de location, code civil, revenu cadastral...), la commune est un des acteurs directs du logement et peut prendre de nombreuses initiatives concrètes.

L'action locale doit pouvoir se concentrer sur quelques priorités :

- faciliter l'accès au logement des jeunes ménages et familles (loyers modérés ou accès à la propriété) ;
- encourager et soutenir l'utilisation et la réaffectation du bâti inoccupé et lutter contre toutes formes de spéculations immobilières ;
- lutter contre les « marchands de sommeil ».
- initier des opérations de revitalisation, en veillant à organiser la mixité des fonctions et des types d'habitats ;
- encourager l'amélioration et la rénovation des logements, (en particulier la salubrité, les économies d'énergie, les logements adaptés...)
- favoriser une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » tenant compte de l'évolution des besoins et valorisant l'intergénérationnel ;

#### **Nos propositions concrètes :**

- renforcer les synergies et les collaborations avec le logement Fléronnais implanté depuis de très nombreuses années sur notre commune;
- inscrire notre commune à une Agence Immobilière Sociale ( Pays de Herve... ) ;
- taxer plus fortement les immeubles inoccupés et accompagner les propriétaires dans les démarches pour rendre ces logements occupables ;

- modifier le règlement local d'urbanisme pour encourager les logements adaptables et sensibiliser les architectes locaux ;
- faciliter le développement des habitats groupés ou partagés (co-location), par exemple pour tenir compte des besoins des aînés, notamment en adaptant les règlements communaux (urbanisme, fiscalité, collecte des déchets...);
- promouvoir les services de l'Agence Immobilière Sociale, des organismes à finalité sociale reconnus par le Fonds du logement, des Régies de quartier, etc. ;
- proposer des incitants (réduction sur le précompte immobilier) aux propriétaires qui passent par les Agences Immobilières Sociales ;
- soutenir l'organisation d'initiatives d'habitants telles que fêtes des voisins, « immeubles en fête », brocante de quartier (prêt gratuit de matériel communal) ;
- créer des jardins et/ou potagers partagés sur les terrains communaux inoccupés ;
- avoir un service communal du Logement et de l'Habitat, sous la forme d'un guichet local unique (monitoring du marché immobilier de locations et/ou d'acquisitions, guichet d'information, contrôle qualité du parc locatif, service de « médiation des voisins », information sur les prêts à taux zéro, etc.) ;
- prendre en compte les besoins des jeunes et des isolés dans les projets de lotissements. ;

#### **4.4. Des lieux de vie sains et protecteurs**

Garantir un environnement sain et préserver au mieux la santé de chacun, offrir un espace de vie adapté aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite. Ces points doivent être l'une des préoccupations permanentes des mandataires.

Une des missions essentielles de notre commune est de « protéger nos vies », notamment en :

- coordonnant et soutenant à l'échelle locale les acteurs de la santé et de l'aide aux personnes ;
- relayant les campagnes de prévention, de sensibilisation menées par les autorités fédérales et les entités fédérées ;
- développant une politique préventive et réactive face aux nuisances possibles (bruit, vibrations, odeurs, lumière excessive, ondes électromagnétiques, etc.) ;
- réservant une plus grande attention à la santé mentale et morale des individus (solitude, dépression, addictions...);
- consultant de façon systématique les associations de défense des personnes à mobilité réduite à l'occasion de tout projet d'aménagement de l'espace public ;
- veillant à réduire les inégalités d'accès aux soins de santé tant pour les personnes plus démunies et les bas salaires (via la commune/le CPAS) que pour les zones géographiques moins desservies en services de soins ;
- faisant une priorité de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics ;
- facilitant la vie des personnes âgées / dépendantes qui restent à domicile ou le cas échéant, en développant l'offre de logements adaptés.
- assurant l'accessibilité financière et géographique des services d'aide et de soins ainsi que des maisons de repos et en contrôlant la qualité.



### **Nos propositions concrètes :**

- analyser les offres d'implantations de maisons de repos sur notre commune et étudier la possibilité d'ouvrir une structure publique communale (quid des bâtiments communaux, "Minéral Product", "l'ancienne coopérative") ;
- publier un annuaire socio-médical local ;
- améliorer la mise à disposition de locaux communaux pour les consultations ONE ;
- offrir une prime communale ou une réduction de taxes communales pour l'aménagement spécifique d'habitations pour personnes dépendantes ;
- améliorer l'accès aux commerces depuis les quartiers ou les villages ;
- assurer une offre adéquate de services d'aide et soins à domicile (incitants fiscaux, facilités d'établissement, promotion de l'offre existante, etc.) ;
- développer les partenariats entre la commune et le CPAS, les acteurs médicaux et sociaux et le secteur associatif pour mieux informer sur les services de santé mentale ;
- aider les personnes défavorisées afin de leur garantir l'accès aux services d'aide et soins à domicile ;
- veiller à améliorer le label du type « handycity » ;
- garantir le fonctionnement des défibrillateurs placés dans les lieux sportifs et publics ( Régie Sport, centre culturel, administration communale) ;
- promouvoir les associations organisant des formations de premiers secours ;
- garantir le monde associatif par le détachement de personnels formés à cet effet (article 60, PTP,...).

### **4.5. Des lieux pleins de vie**

Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus citoyenne. Même si généralement nos régions ont la chance de présenter une offre culturelle et sportive relativement accessible et variée, notre groupe souhaite permettre à chacun d'y participer davantage.

La commune, le cas échéant avec l'appui de la province, doit axer son action sur :

- la promotion des activités culturelles et sportives accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes handicapées ;
- la coordination et la mise en réseau des opérateurs actifs, par exemple par le biais du centre culturel ;
- le soutien concret aux associations locales et mouvements de jeunesse (mises à disposition de locaux, de terrains de sport, prêt de matériel, etc.) ;
- l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles proposées par les opérateurs locaux ;
- le développement de synergies entre culture, tourisme et économie locale ;

- la mise en valeur des acteurs culturels, artistes et sportifs locaux.

#### **Nos propositions concrètes :**

- développer des activités artistiques dans les écoles en lien avec les académies, les musées, les bibliothèques, le centre culturel, les centres d'expression et de créativité présents sur notre territoire ;
- co-organiser des activités telles que « fête de la musique », « journée du livre », opération « sport pour tous », tournois inter-quartiers ou inter-villages, « parcours d'artistes », « mérites sportifs », « prix du mécénat culturel local »... (en collaboration avec la Région, les Communautés, les associations actives dans le sport ou la culture) ;
- publier, dans les périodiques communaux (SOUMAG et SPOT) et sur le site web communal, l'agenda des activités culturelles et sportives ;
- promouvoir l'association « l'article 27 » (accessibilité à 1 euro d'activités culturelles aux personnes à très faibles revenus) et soutenir les initiatives locales pour l'étendre aux activités sportives ;
- développer de petites infrastructures sportives de quartier ;
- mettre à disposition des locaux et infrastructures publiques communales ;
- encourager les initiatives de services de transports adaptés ;
- soutenir les associations locales d'éducation permanente.

#### **4.6. Une harmonie avec la nature**

L'Homme doit vivre en harmonie avec la nature, elle contribue à son équilibre. Il est impératif de la respecter, de la protéger et de sauvegarder la biodiversité. Elle deviendra ainsi une véritable ressource pour le développement humain.

La recherche de plus d'harmonie entre l'Homme et la nature implique des choix concrets au niveau de notre commune :

- sensibiliser régulièrement les habitants à la protection de l'environnement, notamment en développant une politique éducative vis-à-vis des publics jeunes qui ont un effet d'exemplarité sur leurs aînés ;
- se doter d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité, établi avec les habitants, les associations et fédérations locales (naturalistes, « Amis de la terre », centres régionaux d'initiation à l'environnement, fédérations de protection des animaux, associations d'agriculteurs). Ce plan doit fixer des objectifs et des indicateurs de suivi ;
- intégrer de façon transversale la dimension « biodiversité » et « bien-être animal » dans tous les projets locaux et les politiques communales (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, incitants, etc) ;
- appliquer la tolérance zéro contre les pollutions, en appui des services régionaux (air, eau, sol). Diffuser annuellement les taux de rejet de l'asphalterie de Heuseux, la fréquence de remplacement des manches filtrantes ;
- développer une politique communale d'utilisation rationnelle de l'énergie.

#### **Nos propositions concrètes :**

- renforcer le règlement communal de lutte contre les incivilités et la délinquance environnementale ;
- re-dynamiser les participations aux initiatives régionales telles que plan MAYA (protection des insectes pollinisateurs), Plan communal de Développement de la Nature, Fauchages tardifs, Journée de l'arbre, Contrats de rivière Vesdre, Opérations « Combles et clochers »... ;
- promouvoir les produits agricoles locaux (BIO et agriculture raisonnée) via les cantines scolaires, les marchés locaux ;
- installer des poubelles avec tri sélectif dans les espaces publics en soignant l'aspect esthétique ;
- diffuser activement l'autocollant « stop-pub » ;
- améliorer l'accessibilité des citoyens au service communal de propreté via une ligne téléphonique directe et/ou par courriel ;
- adopter un règlement communal et une charte locale des animaux de compagnie (pour garantir le bien-être animal, la quiétude du voisinage, la sécurité et la propreté publique) ;
- valoriser et préserver des réserves naturelles sur le territoire communal (Exemple : classification des terrains communaux au Foïetay) ;
- entretenir les sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés ;
- déposer un règlement communal sur les haies et arbres (essences locales, obligation de replantation...) ;
- lutter contre les dépôts clandestins (numéro vert, recherche et poursuite contre les auteurs d'infractions, règlement communal avec sanctions administratives...) ;
- maintenir et organiser la lutte contre les plantes invasives ;
- aménager, en prés fleuris, les terrains communaux en friche ;
- former des policiers locaux aux enjeux environnementaux et au bien-être animal ;

#### **4.7. Des lieux « ressourçants »**

Les femmes et les hommes sont aussi des êtres en quête de sens. Dans le respect de la législation sur les cultes, les collectivités locales se doivent d'assurer la liberté constitutionnelle de conscience, philosophique et de religion afin que chacun puisse s'épanouir librement.

Notre commune doit veiller à l'entretien des lieux de cultes. Au-delà de ses obligations prescrites par la législation, la commune favorise, et si nécessaire co-organise, des rencontres et des échanges entre les différents cultes ou communautés philosophiques.

Notre administration communale doit veiller à l'entretien des cimetières.

## **5. Quels lieux pour créer et innover?**

Avec la famille et l'école, le travail (activité professionnelle ou engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent. Les lieux de travail sont aussi les lieux de vie.

Notre administration doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important dans son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels, commerciaux ou de prestataires de services... Pas de développement humain sans création d'activités, sans création d'emplois. Pas de vie locale sans création d'entreprises.

Chaque commune, selon son histoire, est prédisposée à développer certaines activités en fonction de sa population et de son territoire, de ses ressources naturelles, des infrastructures et services dont elle dispose.

Cependant, le devenir économique d'un territoire dépend aussi fondamentalement des décisions prises par les autorités locales qui doivent favoriser le développement humain et durable.

## **5.1. Stimuler l'initiative et accompagner les entrepreneurs**

Soutenir la création d'activités économiques ne s'improvise pas. Le choix pour un entrepreneur de localiser son activité sur un territoire défini et de s'y développer dépend de facteurs dont l'importance varie selon le type d'activités : la disponibilité d'un lieu en adéquation avec les besoins de l'activité, son accessibilité (pour les travailleurs, les clients, les fournisseurs), la qualité des services préexistants, la réputation et l'image d'un lieu, la proximité d'autres entreprises développant des activités complémentaires ou similaires, la fiscalité locale...

Notre commune a un pouvoir de stimulation et d'impulsion en matière de création et de développement d'entreprises. En s'appuyant sur son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle des bassins de vie (association de communes ou province) ou à l'échelle régionale, la commune doit se doter d'un schéma de développement économique qui fixe sa stratégie d'accueil de l'activité économique et de soutien à l'innovation, à la création d'emplois tout en veillant à respecter et à consolider l'implantation des activités existantes.

Un tel schéma doit définir les grands axes et les priorités sur lesquelles la commune entend se développer : Agriculture, Culture, Artisanat, Industrie, Commerce, Services, Tourisme, Horeca et Énergie.

Le but est d'anticiper, de créer des conditions favorables et de structurer l'activité économique.

Quels sont les atouts de la commune, ses forces vives ? Quelles perspectives se fixer ? Comment y parvenir ? Pour chacun des axes choisis, nous estimons essentiel de développer un dialogue avec les acteurs économiques locaux qui permettra de doter la commune de son « schéma de développement économique » et de tisser un réseau entrepreneurial.

En fonction des choix posés, notre commune pourra adapter ou orienter son organisation, ses services, ses choix d'investissements (et ceux des autres pouvoirs publics) :

- aménagement de l'espace public (voiries, piétonniers, parkings, transports, zonings...);
- règlements locaux (urbanisme, police, autorisations environnementales...);
- guichet unique destiné aux indépendants et aux entreprises (accompagnement dans les démarches d'installation, simplification administrative, vade-mecum des primes, agence de développement local...);
- fiscalité communale attractive (immobilier, exonération force motrice, déchets, bureaux...);
- promotion commerciale, touristique du savoir-faire local et du patrimoine ;
- soutien aux fédérations professionnelles locales.

### **Nos propositions concrètes :**

- organiser une journée «entreprises» et créer un club d'entreprises ;

- promouvoir les ventes directes à la ferme des produits locaux, artisanaux et du terroir (à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations...);
- inscrire Soumagne au sein de la maison du tourisme de Herve ;
- requalifier le coeur des villages pour leur redonner une nouvelle dynamique et leur permettre de retrouver leur attractivité (façades, espace public, règlement communal sur les enseignes et terrasses, animation lors des week-ends...);
- déposer un registre des entreprises locales sur le site internet de la commune et les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités ;
- améliorer la propreté publique et le verdissement de l'espace public (villages fleuris) ;
- apposer une signalisation économique (entreprises, commerces, Horeca...) : schéma de développement économique, partenariat de financement, entretien ;
- créer un label pour les productions locales et dynamiser le marché de terroir ;
- confier la compétence du développement économique et de l'emploi à un échevin en vue d'offrir un service de guichet unique.

## **5.2. Favoriser l'emploi local**

La création d'entreprises sur un territoire donné ne suffit pas, à elle seule, à permettre à ses habitants de décrocher un travail.

Pour notre groupe, les autorités doivent être des partenaires proactifs pour la formation et l'accompagnement vers l'emploi, notamment :

- en développant un partenariat citoyen avec les entreprises locales (promotion locale des offres d'emplois, jobs d'étudiants, accueil de stagiaires, rencontres dans le milieu scolaire et journées découvertes d'entreprises, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formations, accompagnement et insertion professionnelle, bourses à l'emploi...);
- en assurant l'accueil et l'accompagnement de celles et ceux qui cherchent un emploi afin de faciliter les démarches (Agence Locale pour l'Emploi) ;
- en développant un plan de mobilité professionnelle (transports en commun, covoiturage, inter-modalité) ;
- en facilitant la vie de celles et ceux qui cherchent un emploi, qui sont en formation ou venant de trouver un emploi (espaces publics numériques, ateliers d'échanges d'expériences, haltes-garderie avec horaires adaptés, gardes d'enfants malades, règlement des crèches adapté pour faciliter l'accueil d'enfants dont le parent vient de décrocher un emploi...);
- en encourageant la réinsertion professionnelle par le soutien aux entreprises et ateliers de formation, aux entreprises de travail adapté, aux organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ou via l'activation de mécanismes de réinsertion avec un suivi individuel (article 60 et 61 de la loi organique des CPAS, PTP...);
- en initiant des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes adultes peu qualifiés pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via l'Agence Locale pour l'Emploi, une maison des jeunes, le centre sportif, le centre culturel, les lieux d'animation, Infor-Jeunes...);
- en montrant l'exemple en tant qu'employeur local (commune, CPAS, régies communales, intercommunales, province...), en permettant des stages au sein des services publics locaux, en respectant des obligations

d'engagement de personnes en situation de handicap, en encourageant la participation à de sessions de formation, en favorisant l'égalité homme-femme, la diversité culturelle et le bien-être des travailleurs;

### **Nos propositions concrètes :**

- par le biais de "l'Agence locale pour l'emploi" , favoriser la formation et les initiatives permettant d'accéder au marché du travail ;
- adopter une charte locale de l'emploi (partenariat win-win entre les entreprises locales, les opérateurs de formation et d'enseignement, la commune ou un groupement de communes) ;
- accéder gratuitement à internet en tant que chercheurs d'emplois (via l'Agence Locale pour l'Emploi, la bibliothèque locale,...) ;
- soutenir les entreprises accueillant les travailleurs qui se déplacent à vélo ou via les transports en commun ;
- intensifier l'accueil des cours de promotion sociale, notamment de langues et de fonctions techniques ;
- poursuivre la participation à l'initiative « Eté solidaire » ;
- développer des partenariats entre l'Agence Locale pour l'Emploi et d'autres opérateurs locaux de la Formation ou de l'Emploi ;
- créer des synergies entre le CPAS et l'insertion professionnelle.

### **5.3. Encourager les initiatives non-marchandes et l'économie sociale**

Pour nous, l'esprit d'entreprise va au-delà de la seule création d'entreprises économiques. A côté de la liberté d'entreprendre, de créer son entreprise, nous encourageons de la même façon les initiatives non-marchandes, les initiatives gratuites et l'action associative.

Les engagements privés ou professionnels dans une action sans but lucratif ou dans une action associative, qu'ils soient individuels ou collectifs, participent effectivement à une volonté de construire une société où les actions citoyennes ne peuvent se résumer à une logique uniquement marchande, répondant à la seule loi des marchés.

Ces engagements permettent de rendre des services fondamentaux aux personnes et ont une réelle valeur ajoutée (sociale, sanitaire, éducative, culturelle, économique...) pour la collectivité. Ils renforcent la cohésion sociale et le développement de la solidarité. Ils exercent des missions d'intérêt collectif, complémentaires aux pouvoirs publics. Souvent, ils sont à l'origine d'innovations sociales répondant à des besoins non encore rencontrés par les pouvoirs publics.

Pour nous, ces initiatives bénévoles et associatives, de même que le travail au sein du secteur «non marchand», sont essentielles à la vie de la « cité » car elles concourent par nature au développement humain. Une « marchandisation » ou « étatisation » de ces initiatives, en particulier les services à la personne, ne pourront jamais répondre complètement à nos besoins d'humanité.

La commune a une responsabilité particulière pour soutenir le développement d'activités non-marchandes et l'économie sociale sur son territoire, notamment dans les secteurs :

- des soins de santé de proximité,
- du soutien aux aînés,
- des mouvements de jeunesse,
- du sport,
- de l'aide aux familles et du soutien aux parents,
- de l'accueil et de l'intégration des personnes d'origine étrangère,
- de l'accueil des personnes victimes de violences,

- de l'accompagnement des malades et des moins valides,
- de l'accueil des personnes en situation de handicap,
- des services de soins palliatifs,
- de l'aide aux plus démunis,
- de l'aide à la jeunesse et aux jeunes adultes,
- de l'aide à l'apprentissage (alphabétisation, écoles de devoirs...).

**Nos propositions concrètes :**

- faciliter l'accès aux infrastructures communales ;
- soutenir et promouvoir l'organisation d'activités ;
- créer un répertoire des initiatives non-marchandes ;
- mettre en place un partenariat au niveau communal entre le Forem, le CPAS, l'enseignement de promotion sociale et les personnes sans emploi de la commune pour les inciter à s'investir dans le non-marchand ;
- mettre en place un référent en matière d'initiatives non-marchandes.

#### **5.4. *Une agriculture locale soutenue et valorisée***

Les agriculteurs sont des acteurs essentiels et incontournables de nos campagnes. Acteurs économiques, ils influencent également les paysages.

Nous entendons préserver la vie agricole sous 4 objectifs :

- soutenir l'agriculteur et son activité via des actions de valorisation de son image d'entrepreneur auprès des citoyens et, en particulier, envers son voisinage ;
- valoriser la qualité des productions locales auprès des citoyens via la promotion des circuits courts en favorisant les contacts agriculteurs / consommateurs ;
- mettre en place des procédures administratives simplifiées et soutenir les agriculteurs dans celles relevant des autres niveaux de pouvoirs ;
- coordonner, stimuler la créativité ainsi que l'entreprenariat du monde agricole afin que cette activité économique perdure et se développe de façon harmonieuse et efficace.

**Nos propositions concrètes :**

- assurer la mise en place d'un point de contact/service spécifique pour accueillir les agriculteurs, les soutenir et les guider dans leurs démarches administratives et entrepreneuriales ;
- encourager l'utilisation en priorité des produits locaux dans les lieux de restauration collectifs présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...);
- assurer la visibilité des producteurs locaux via un label pour les productions locales, l'organisation du marché de terroir et la promotion des circuits courts dans le bulletin communal ;
- organiser des lieux de rencontres entre les agriculteurs et leur voisinage dans les villages ;
- redynamiser la commission agricole de la commune.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## SOMMAIRE

### Que faire à notre échelle ?

#### 1. Comment mettre en place notre action «citoyenne» à Soumagne ?

- 1.1. Valoriser la vie de quartier/village dans la politique communale
- 1.2. Stimuler les initiatives
- 1.3. Recentrer l'action des collectivités locales
- 1.4. Fonder les choix communaux sur une stratégie élaborée avec et pour les citoyens
- 1.5. Créer un guichet unique pour les citoyens
- 1.6. Stimuler la vie associative
- 1.7. Montrer l'exemple

#### 2. Comment contribuer au développement personnel ?

- 2.1. Les familles
- 2.2. L'accueil de la petite enfance
- 2.3. L'école
- 2.4. L'accueil des enfants en dehors du temps scolaire
- 2.5. Les ados et jeunes adultes, acteurs de la vie communale
- 2.6. Les aînés, acteurs à part entière

#### 3. Comment mieux vivre ensemble ?

- 3.1. Le respect des normes de vie en société et la sécurité
- 3.2. Les liens entre les générations
- 3.3. La solidarité locale
- 3.4. Une communauté de vie
- 3.5. L'appui à l'engagement et au volontariat
- 3.6. La solidarité internationale, l'intégration des personnes étrangères

#### 4. Quels lieux de vie pour demain ?

- 4.1. Pour un aménagement durable et harmonieux du territoire
- 4.2. Priorité à la sécurité routière et à la mobilité responsable
- 4.3. Se loger : un droit fondamental à concrétiser
- 4.4. Des lieux de vie sains et protecteurs
- 4.5. Des lieux pleins de vie
- 4.6. Une harmonie avec la nature
- 4.7. Des lieux « ressourçants »

#### 5. Quels lieux pour créer et innover ?

- 5.1. Stimuler l'initiative et accompagner les entrepreneurs
- 5.2. Favoriser l'emploi local
- 5.3. Encourager les initiatives non-marchandes et l'économie sociale
- 5.4. Une agriculture locale soutenue et valorisée

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*